



Psychopraticienne

Écoute

Congruence

Empathie

## ETHIQUE & DEONTOLOGIE

- 1. Confidentialité:** Le psychopraticien est soumis et doit respecter le secret professionnel et ne pas divulguer les informations confidentielles échangées avec ses clients.
- 2. Respect du client:** Le psychopraticien doit traiter ses clients avec respect, dignité et compassion, sans discrimination fondée sur des critères tels que la race, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, etc.
- 3. Consentement éclairé:** Le psychopraticien doit obtenir le consentement éclairé de ses clients avant d'entreprendre toute intervention, en leur fournissant des informations complètes sur les objectifs et les méthodes proposées.
- 4. Intégrité professionnelle:** Le psychopraticien doit agir de manière intègre et éthique dans toutes ses interactions professionnelles, en évitant les conflits d'intérêts, les abus de pouvoir et les comportements inappropriés.
- 5. Autonomie du client:** Le psychopraticien doit respecter l'autonomie et le libre arbitre de ses clients, en les encourageant à prendre des décisions éclairées et à participer activement à leur propre processus de changement.
- 6. Supervision et consultation:** Le psychopraticien doit participer régulièrement à des séances de supervision ou de consultation avec des pairs ou des superviseurs qualifiés, afin de garantir la qualité de sa pratique et de maintenir une perspective professionnelle objective.
- 7. Responsabilité légale et professionnelle:** Le psychopraticien doit se conformer aux lois et réglementations en vigueur dans l'exercice de son activité, et il est tenu de prendre des mesures pour assurer la sécurité et le bien-être de ses clients.
- 8. Gestion des conflits d'intérêts:** Le psychopraticien doit éviter les situations où ses intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ses responsabilités professionnelles envers ses clients, et il doit prendre des mesures appropriées pour gérer tout conflit d'intérêts éventuel de manière transparente et éthique.
- 9. Compétence professionnelle:** Le psychopraticien doit exercer dans les limites de sa compétence, en continuant à se former et à se perfectionner tout au long de sa carrière professionnelle. Il doit également reconnaître ses propres limites et, si nécessaire, orienter les clients vers d'autres professionnels plus qualifiés.